

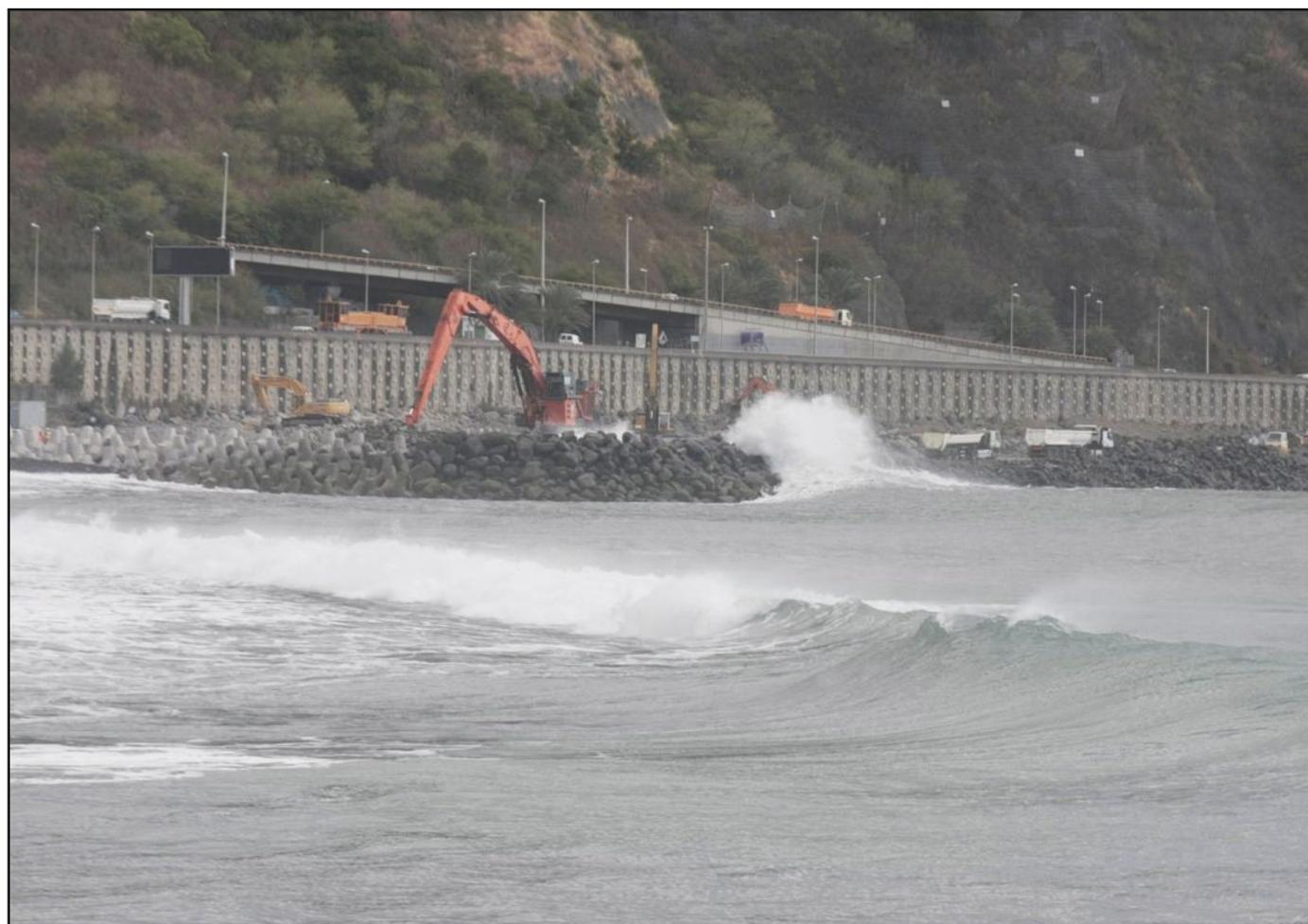
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18447 - 72ÈME ANNÉE

Les records de température se succèdent tous les mois, la montée du niveau de l'océan va s'accélérer

Le projet de route en mer toujours plus discrédité



Vue du chantier de la route en mer près de Saint-Denis.

Le mois de mai dernier a été le plus chaud mesuré. Il poursuit une inquiétante série de records. Ce phénomène va accélérer la montée du niveau de la mer. Cela rend d'autant plus inadaptés les projets de route en mer, dite nouvelle route du littoral ou NRL, de ville nouvelle dans la plaine de Cambaie et de port à Bois-Rouge.

Les derniers mois qui se succèdent se caractérisent par des records de température. Le mois de mai n'a pas dérogé à cette règle. C'est le plus chaud jamais mesuré. Ce mois a été marqué par un phénomène climatique exceptionnel. Des pluies diluviennes ont déferlé sur le nord de la France. Elles ont causé des crues importantes qui ont même touché Paris. Si l'Île-de-France avait déjà été touchée par de pareilles catastrophes, ce n'était pas en cette saison. C'est pourquoi les lacs de retenue chargés d'atténuer l'impact des pluies pour limiter la hauteur de la crue n'ont pas pu remplir leur rôle. Plus au sud, une autoroute a été coupée pendant plusieurs jours près d'Orléans. La chaussée est construite sur une zone humide asséchée pour les besoins de cette infrastructure. Ses concepteurs n'avaient pas pris en compte les avertissements, et la nature a repris ses droits.

Les récifs coralliens menacés

À La Réunion, les conséquences de cette hausse des températures sont de plusieurs natures. La chaleur fragilise les coraux. Si la température de l'eau reste au-dessus de 30 degrés pendant une longue période, le corail expulse une algue qui l'aide à vivre. Il est alors fragilisé. C'est le phénomène de blanchissement des coraux qui peut faire mourir un récif. 30 % des récifs coralliens sont concernés par cette menace. La mort des coraux empêche la fabrication de sable. Elle met en péril le riche écosystème construit autour de ces récifs. La ressource en poissons diminue. Les plages disparaissent progressivement. La protection de la barrière corallienne face à la houle s'atténue. Le blanchissement des coraux peut alors remettre en cause l'occupation du littoral.

La ressource en eau va diminuer

Le réchauffement climatique fait fondre les glaciers d'eau douce situés sur les continents. D'importants volumes se déversent alors

dans les océans qui voient leur niveau monter. Dans les pays où les altitudes sont très faibles, cette hausse du niveau de la mer vient contaminer les nappes phréatiques situées sur le littoral. La Réunion n'est pas à l'abri de ce phénomène. Les ressources en eau de la ville du Port proviennent de la nappe souterraine de la plaine de la pointe des Galets. L'eau de mer va alors pénétrer dans cette zone, ce qui à terme diminuera le pourcentage d'eau douce. Cela posera un problème pour l'alimentation en eau de cette ville de plus de 30.000 habitants.

Une nécessité : protéger la population

La hausse du niveau de la mer a des conséquences importantes pour La Réunion. La plus grande partie de la population se concentre dans les zones littorales, ainsi que des équipements stratégiques comme l'aéroport international Roland-Garros situé en bord de mer à Gillot. La succession des records de température va encore amener à réviser à la hausse les prévisions les plus pessimistes en termes d'augmentation du niveau de l'océan Indien. La principale préoccupation doit donc être la protection de la population et des équipements concernés par cette menace, ce qui peut aller jusqu'à leur déplacement à l'intérieur des terres. Malheureusement, ce n'est pas la voie suivie par des responsables politiques réunionnais soutenus par le gouvernement.

Trois investissements sont en effet annoncés dans des zones qui connaîtront une hausse du niveau de la mer dont l'ampleur reste inconnue : la route en mer dite nouvelle route du littoral ou NRL, la ville nouvelle de 40.000 habitants à Cambaie et le port en eaux profondes dans la plaine littorale de Bois-Rouge. Cela fait de La Réunion un cas sans doute unique au monde : l'essentiel des investissements se concentrent dans des régions qui seront englouties par la mer.

L'aberration d'une route en mer

La route en mer est à ce sujet l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Prévue dans une zone constamment battue par la houle, elle subira donc de plein fouet les effets de la hausse du niveau de la mer. Ses concepteurs ont lancé le chantier sans prévoir les matériaux nécessaires à sa réalisation, et sans disposer du financement pour le raccordement de l'ouvrage au réseau routier terrestre. Une telle improvisation est soutenue par la fuite en avant du gouvernement qui donne les dérogations nécessaires pour saccager la biodiversité, et par des jugements qui autorisent la mutilation du paysage de La Réunion par de gigantesques carrières. Or les dernières données de la NASA sur la hausse continue des températures dans le monde montrent que les soutiens de la NRL font fausse route. Comment peut-on admettre que plus de 2 milliards d'euros soient dépensés pour construire une route en mer alors que c'est de là que viendront les principaux effets dévastateurs du changement climatique à La Réunion ? Il est urgent de revenir à la raison et de consacrer les crédits disponibles à des projets qui, au lieu d'aggraver la situation de La Réunion, seront utiles à la population.

M.M.

Édito

L'Union européenne et les réfugiés

En Grande-Bretagne, un des arguments employés par les partisans de la sortie de l'Union européenne est la question des migrants. Ils affirment qu'en ne faisant plus partie de l'UE, ce pays ne sera plus tenu d'accueillir des réfugiés entrant sur le territoire de l'Union européenne. L'an dernier, l'UE a vu l'arrivée d'un million de personnes. Ce chiffre est à relativiser au regard de la population européenne, du fait que cette région du monde est une des plus riches, et de la capacité d'accueil d'autres pays qui n'ont pas les moyens financiers et la superficie de l'Union européenne.

Cette année, l'Union européenne a décidé de prendre des mesures pour limiter l'afflux des réfugiés. Elle oblige ces derniers à prendre de plus grands risques pour traverser la Méditerranée. Depuis le mois de janvier, des naufrages faisant à chaque fois plusieurs centaines de victimes ont déjà eu lieu.

Pour dénoncer cette politique, Médecins sans frontières a décidé de refuser les subventions versées par l'Union européenne et ses États membres. Cela correspond à une somme comprise entre 50 et 60 millions d'euros. L'ONG explique sa décision :

« Depuis des mois, MSF a dénoncé la réponse honteuse de l'Europe qui se focalise plus sur la dissuasion que sur l'aide et sur la protection à apporter aux personnes qui en ont besoin ».

Elle met en évidence les souffrances infligées aux réfugiés à leur arrivée sur le sol européen : « conditions terribles, dans des camps surpeuplés, parfois pendant des mois (...) 60 % de ces migrants sont des femmes et des enfants entas-

sés à 5000 dans des "hotspots" censés accueillir 500 personnes, sans eau ni électricité ».

Dans le « Figaro » d'hier, le directeur général de MSF a ajouté : « Nous dénonçons l'externalisation de la politique des réfugiés à des pays très lointains, qui sont parfois déjà débordés par l'accueil de migrants »

La politique européenne est donc sévèrement critiquée, alors que ses dirigeants ont une part de responsabilité dans la crise des réfugiés dans plusieurs régions du monde, le Moyen-Orient et la Libye et le Sahel notamment. La guerre en Syrie et en Irak est en effet une conséquence de celle lancée en 2003 par George Bush contre l'Irak, sur la base de fausses informations brandies à la tribune du Conseil de sécurité de l'ONU par Colin Powell. La déstabilisation de la Libye et du Sahel doivent beaucoup à l'entrée en guerre de la France contre ce pays décidée par Nicolas Sarkozy en 2011.

Or une autre crise s'annonce, bien plus importante que l'actuelle, celle des réfugiés climatiques. Elle trouve en particulier son origine dans l'utilisation massive des énergies fossiles par les économies des pays occidentaux. Quand surviendra cette crise, les responsables européens penseront-ils la régler en repoussant les réfugiés le plus loin possible de leurs frontières ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Incidents en marge de la manifestation du 14 juin à Paris

La responsabilité du gouvernement face aux exactions des casseurs

Cet article, rappelant tout simplement la loi, met en évidence le caractère pitoyable des accusations de Valls et Hollande contre les manifestants et leurs syndicats.

Du coup, l'alternative est celle-ci : soit le gouvernement a sous-estimé l'importance de la manifestation et il est donc responsable de l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour préserver l'ordre public; soit il a parfaitement évalué la situation, mais n'a pas ordonné que les forces de l'ordre s'en prennent directement aux casseurs ... et le but poursuivi est alors évident : rendre les syndicats responsables des agissements des casseurs et les décrédibiliser aux yeux d'une opinion

opposée à la loi Travail et favorable aux manifestants.

N'est-il pas étrange d'apprendre que les forces de l'ordre sont parfaitement capables de "cibler" quelques centaines de casseurs profitant de l'euro de foot pour laisser libre cours à la violence qui les anime, mais que ces mêmes forces de l'ordre (leurs supérieurs hiérarchiques : commandement, ministre de l'Intérieur, Premier ministre) prétendent être fort démunies face à des "casseurs" bénéficiant d'une incroyable liberté de mouvement et d'(ex)actions ?

Enfin, entendre un ministre de l'Intérieur violer le secret médical en révélant qu'un enfant de 3 ans, double

orphelin depuis la veille, est hospitalisé — dans l'hôpital attaqué — dans le seul but d'exciter au rejet d'une manifestation autorisée, montre jusqu'à quel degré d'abjection l'appareil gouvernemental est capable de s'abaisser lorsqu'il se trouve acculé par le rejet manifeste de sa loi Travail.

Par quelle erreur de commandement (ou tactiquement), de longues minutes durant, les forces de l'ordre ont-elles pu être quasiment absentes et inopérantes à l'encontre des casseurs attaquant l'hôpital Necker ?

Jean

Après les débordements de la manifestation contre la loi Travail de mardi, membres du gouvernement et syndicats se renvoient la responsabilité de la gestion du maintien de l'ordre...

« Quand on n'est pas capable d'organiser des manifestations, on n'organise pas ce type de manifestation qui peut dégénérer. (...) Policiers et gendarmes font leur travail. Ces policiers font face aux casseurs qui se mélangent à la manifestation organisée par un syndicat, la CGT ». La charge du Premier ministre, Manuel Valls, au lendemain des manifestations de mardi 14 juin contre la loi Travail, à l'égard du syndicat interroge. Qui est responsable de la bonne tenue d'une manifestation ? 20 Minutes revient sur le rôle spécifique des différentes «forces» (syndicales, policières et politiques) en présence.

Lorsque les centrales syndicales souhaitent organiser une nouvelle manifestation à Paris, une déclaration doit être déposée au moins trois jours avant la date choisie auprès du préfet de police de la ville, Michel Cadot. Le parcours doit être précisé, les noms d'au moins trois organisateurs et un dossier administratif comportant des informations logistiques (lieu, date, heure, etc.) doivent être joints. En matière de sécurité, la préfecture de police de Paris dispose de plusieurs outils si des violences sont avérées : elle peut interdire, « pendant les vingt-quatre heures qui précèdent la mobilisation et jusqu'à

dispersion, le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant constituer une arme ».

Elle est également en droit d'interdire la manifestation en question si elle « estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public ». Enfin, la préfecture dispose d'effectifs, capables d'assurer des missions de maintien de l'ordre pendant les rassemblements, au sein de la DOPC (la Direction de l'ordre public et de la circulation). Les fonctionnaires qui y sont rattachés sont chargés d'encadrer l'ensemble des événements se déroulant sur la voie publique.

Les syndicats

Les organisations à l'origine de la tenue d'une manifestation, comme la CGT, FO ou Sud dans le cadre de la contestation du projet de loi Travail, n'ont « aucune capacité juridique pour intervenir en quoi que ce soit par rapport aux casseurs », précise Patrick Bruneteaux, sociologue politique spécialiste du maintien de l'ordre. « Que la CGT n'intervienne pas lors des débordements est normal, elle n'a pas le droit d'exercer une contrainte par corps, seules la police et la gendarmerie ont une mission de service public », ajoute le chercheur au CNRS.

Sur son blog, l'avocat spécialiste du droit du Travail Éric Rocheblave détaille : « Un syndicat n'ayant ni pour objet ni pour mission d'organiser, de diriger et de contrôler l'activité de ses adhérents au cours de mou-

vements ou manifestations auxquels ces derniers participent, les fautes commises personnellement par ceux-ci n'engagent pas la responsabilité de plein droit du syndicat auquel ils appartiennent ».

La seule obligation, en dehors de la demande d'autorisation déposée en préfecture, concerne la « dispersion » de la manifestation. Or, les violences interviennent souvent à la fin des rassemblements, quand les cortèges se décomposent petit à petit.

En cas de non-dispersion et de violence, les syndicats peuvent-ils être tenus pour responsables ? Non, répond une fois encore Patrick Bruneteaux : « En pratique, je n'ai jamais vu de procès accusant un syndicat de ne pas avoir su gérer cette dispersion. Ce qu'il doit nécessairement faire, c'est annoncer, via les haut-parleurs et mégaphones que la manifestation est achevée et que les personnes présentes doivent se disperser. Si certains restent, ils ne peuvent pas être tenus responsables juridiquement ».

Les forces de l'ordre

Les CRS (police), les gendarmes mobiles et les fonctionnaires de la DOPC (préfecture) sont les seuls à pouvoir intervenir physiquement en matière de maintien de l'ordre. Leur rôle principal consiste à assurer le bon déroulé du droit de manifester et de rétablir l'ordre si nécessaire. En France, une doctrine de « mise à distance » a été petit à petit remise en cause sous l'ère Sarkozy et

a évolué au fil des années.

« À la base, la gestion du maintien de l'ordre consistait à ne pas tuer, à maintenir la distance, à ne pas matraquer. Pour cela, les forces de l'ordre utilisaient et continuent d'utiliser des armes « d'agression des sens », c'est-à-dire qui vous font tousser ou vous empêche de voir » explique le sociologue. Or aujourd'hui, le « contact » entre CRS, gendarmes et manifestants serait davantage prôné et toléré par le pouvoir politique.

Le politique

Manuel Valls pointe du doigt les syndicats dans les violences en marge des manifestations. Mais quel est le rôle du politique en matière de sécurité ? Lors de chaque nouvelle mobilisation, une salle de commandement est mise à disposition des officiers des différents corps déployés (police, gendarmerie, préfecture) et d'un membre du cabinet du ministère de l'Intérieur. Si le ministre lui-même n'est pas forcément présent, l'état de la situation lui est régulièrement communiqué.

« Quand vous êtes capitaine d'une compagnie de CRS et qu'un de vos hommes reçoit une pierre, vous avez une marge de manœuvre dans la décision, mais vous devez en rendre compte très rapidement à votre supérieur hiérarchique. À lui ensuite d'orienter l'action, de dire aux troupes de continuer ou d'arrêter », expose le chercheur au CNRS. Comment expliquer l'accusation du Premier ministre ? « Ces conflits collectifs sont constitutifs de la démocratie alors qu'à l'origine le pouvoir politique ne les avait pas imaginés comme tels. Le pouvoir politique, même démocratique, adore l'ordre, mais accepte ces conflits et ce désordre. À défaut de pouvoir interdire ces contestations, il essaie toujours de le délégitimer et de reporter la faute sur d'autres acteurs. Sauf que le politique est partie prenante de ce système ».

Source : 20 Minutes

Une salariée de l'OGEC de Saint-Joseph en grève de la faim

L'UR 974 soutient Chryslène Cambona

« Si l'UR 974 n'adhère pas à ce type d'actions (grève de la faim) qui mettent en danger l'intégrité physique du salarié, elle ne peut que soutenir les revendications de celle-ci et comprendre l'acte désespéré de la salariée.

Aussi, l'UR 974 et ses 2 secrétaires généraux, Pascal Hoareau et Clara Derfla sont venus ce jour (NDLR - hier), apporter leur soutien à Chryslène Cambona, salariée de l'OGEC Saint Joseph de Cluny, Ecole Catholique à Saint Louis, dans son combat

pour sa reclassification au sein de l'établissement.

L'UR 974 condamne l'attitude du Conseil d'Administration qui n'a pas dénié recevoir la salariée, alors que celle-ci est en grève de la faim depuis 2 jours et qu'elle dort dehors sous une tente à l'entrée de l'établissement ».

**Pascal Hoareau
et Clara Derfla, secrétaires
général de l'UR 974**

L'État dit ne pas avoir les moyens d'assurer la sécurité

L'Euro 2016 empêche une manifestation

À Toulouse, les syndicats ont décidé de reporter un meeting international et une manifestation prévus lundi 20 juin, car la Préfecture a annoncé qu'elle ne pouvait pas garantir la sécurité dans les rues de la ville en raison d'un match de l'Euro 2016 de football le même jour. Les précisions dans un communiqué de la CGT diffusé hier.

«Le lundi 20 juin 2016, le Comité régional CGT Midi-Pyrénées, avec la FSU et Solidaires, avaient prévu un meeting international (avec les CCOO, l'UGT, la CGIL, etc) suivi d'une manifestation régionale, à Toulouse, à 12 heures, faisant écho aux nombreux messages de soutien reçus par les organisations syndicales internationales depuis le mois de mars.

Hors, ce lundi 20 juin 2016 est programmé un match « à risque », au stadium de Toulouse, entre la Russie et le Pays de Galles.

La Préfecture a expliqué ses difficultés à garantir la sécurité des cortèges, « compte tenu des mesures de sécurité... dans le cadre de l'organisation à Toulouse de rencontre de football de l'Euro 2016, et au regard du contexte particulier dans lequel se déroulera ce 20 juin la

rencontre... eu égard aux risques importants de trouble à l'ordre public susceptibles d'être générés par la convergence de votre cortège avec des supporters recherchant l'affrontement. » et nous a demandé de sursoir à cette initiative.

Dans de telles conditions, notre responsabilité première est de ne pas exposer les salariés, privés d'emploi, jeunes et retraités, à toutes les formes de violences qui n'ont rien à voir avec le sport et encore moins avec l'objet du mouvement social en France.

En tant qu'organisations syndicales responsables, et pour garder le cap sur notre objectif qui est le retrait du projet de loi et l'ouverture de négociations sur un code du travail du XXIe siècle, le comité régional CGT Midi-Pyrénées, la FSU et Solidaires ont décidé de modifier la date de cette initiative.

Nous ne souhaitons pas que le gouvernement puisse à nouveau instrumentaliser de quelconques débordements le 20 juin 2016 en défaveur du mouvement social actuel.

Oté

Ala inn-dé nouvell sak la spasé dann lo mond

La-ba, dann l'Amérik nana in ga la rant dann in boit de nui dann in vil i apèl Orlando épi li la tir dann ta : plis sinkant tyé, plis sinkant blésé. Lo ga la di li la fé sa pars li fé parti bann solda l'EI (état islamik). In pé va di alon plèr avèk lo pèp amérikin ! Lo pèp amérikin dakor, mé pa son bann diriyan pars d'aprè sak moin la antann l'éta islamik, sa in kréasyon bann sèrvs sogré amérikin. Si la pa sa, zot i fé pou lo fron Al-nostra arienk pars zot i vé fout atèr lo gouvèrnman La Syrie. La Frans osi la pa otroman, ga, kroiyé-moi.

Nana dé polis osi, lo bononm avèk lo madam, in ga l'asasine azot kou d'kouto la-ba dann Pari. Li osi la di li fé sa pars li lé solda l'éta islamik. Sa sé in n'afèr i fé singn lo kèr pars, arzout èksa, l'avé in pti zanfan troizan avèk zot é li la gingn shapé mé dann kèl éta psikolozik : lé sir li sar tromatizé pou tout son vi. Gouvèrnman la desid mète ali konm pipiye la nasyon, mé sa i rann ar pa li son famiy... In pé i di sa sé la gèr ! Donk i fo amenn ali konm in gèr ! Fasil pou dir mé pli difisil pou fèr. Mi diré la osi, bann fransé l'aprè siport tout lo kouyonis z'ot gouvèrnman la fé, mé sa i éskiz pal o bann fanatik.

I paré mé la ni sanz sizé. Donk i paré dann 30 % bann péi dsi la tèr i oi pi la voi lakté, i oi tré pé zétoil par la fote la kantité limyèr i bonbard dann diréksyon lo syèl. Arzouté avèk la polisyon sa i done lo rézilta mi di azot. Zot i koné kan ou na la korn dsi lo zyé-katarak si zot i vé ! kan ou i rogard lo syèl ou i oi pi zétoil. Donk, l'èr k'i lé plizanplis demoun lé konm demoun nana la katarak é i oi pi klèr dann syèl. Demoun sé in n'afèr mé zoizo : lo syèl i sèrv azot pou zot ging l'oryantasyon pou alé dann péi zot i sava an tou tan é ala ké zordi, in bon pé i ariv pi diriz azot. La p'asé ! Mète ankor ! Bann kriminèl l'anvironeman.

Krime kont l'anvironeman : sa i fé pans amoin pou lapromyèr foi dpi dé mil é dé san z'ané, lé posib ké la glas i disparète dsi lo pol nor dann l'été boréal. L'ané pasé la rèr ankor in pé d'plak mé sète ané la lé pa bon sak i sar éspasé. Na in pé i trov sa lé égzazéré é pou zot si la kalote polèr i sava diminyé an larzèr épi an otèr, la pa sète ané ankor la glas va fonn totalman. Dizon sa sé la gèr rant bann savan tanpir, é bann savan, tanmyé mé tout fason la pa in bon n'afèr pou nou ditou.

Justin

« L'arzan volé i san pa transpirasyon ! » - In kozman po la rout

Ni koné nana l'arzan gagné, konm k'i di, a la syèr d'son fron donk l'arzan gagné onètman. Aprés nana l'arzan volé. L'arzan volé, sa nana in bonpé i sirkil kisoï par bann pti volèr, kisoï par bann gran volèr kisoï ankor bann zèskrok, sak I fé parti la délinkans an kol blan. Tout fason, sa la pa l'arzan mérité vi ké sak la gingn ali, la pa transpiré pou sa. Astèr, in pé i di : « volèr i prospèr pa ! ». Lé vré in bonpé pti volèr i fini z'ot karyèr déyèr baro, mé in pé volèr i fini rish konm Krézis. La pa pou sa k'i fo bate la min pou zot. Si zot la pass par maye sé inn shans pou zot, inn shans mé pa in shans mérité. Fransh vérité, l'arzan volé i san pa transpirasyon. Ala sak mi pans, mé pétète zot i pans pa konm moin ; domaz pou zot pars sé moin k'i frap dsi lo klavyé. Alé ! Ni rotrov pli d'van.